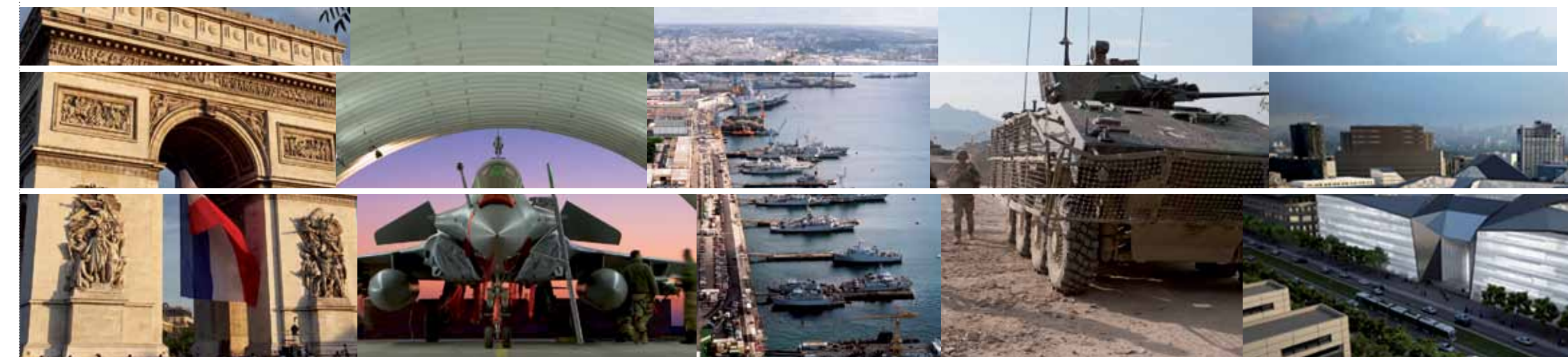


*Engagement*  
*Sens du sacrifice*  
*Esprit d'équipe*  
*Dépassement de soi*  
*Discipline*  
*Courage*  
*Loyauté*  
*Sens de l'honneur*  
*Dévouement*  
*Performance*



[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

# Ministère de la Défense et des Anciens combattants



*Engagement*  
*Sens du sacrifice*  
*Esprit d'équipe*  
*Dépassement de soi*  
*Discipline*  
*Courage*  
*Loyauté*  
*Sens de l'honneur*  
*Dévouement*  
*Performance*

2012





Engagement



Sens du sacrifice



Esprit d'équipe



Dépassement de soi



Discipline



Courage



Loyauté



Sens de l'honneur



Dévouement



Performance



## Avant-propos

Engagée dans une vingtaine d'opérations internationales, la France est aujourd'hui l'un des pays les plus impliqués en matière de gestion de crise. Les armées, directions et services du ministère interviennent sur de nombreux endroits du globe dont le territoire national afin d'aider et de protéger nos concitoyens, de défendre et de promouvoir la paix, la stabilité du monde et nos intérêts nationaux dans le cadre du droit international. En parallèle, le ministère poursuit la profonde réforme de son organisation et de son mode de fonctionnement. Cette réforme tient compte de la maîtrise des dépenses budgétaires, qui reste l'objet d'un effort permanent.

Cette plaquette contribue à rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Défense en présentant leurs missions et l'organisation du ministère. Elle reflète la grande variété des actions et les logiques qui les fédèrent. Elle témoigne du professionnalisme et de l'engagement permanent d'une communauté humaine soudée sachant faire preuve d'abnégation et de courage au service de la France et des Français.

# Sommaire

Politique de défense de la France .....	<b>7</b>
Cinq fonctions stratégiques .....	<b>8</b>
Défense française dans l'Union européenne et dans l'Alliance atlantique .....	<b>9</b>
Présence militaire française à l'étranger .....	<b>10</b>
Engagement sur le territoire national .....	<b>12</b>
Organisation des soutiens .....	<b>13</b>
Grands subordonnés du ministre .....	<b>14</b>

Chef d'état-major des armées et organismes rattachés :	
- Commandements, directions et services interarmées .....	<b>16</b>
- Armée de terre .....	<b>18</b>
- Marine nationale .....	<b>20</b>
- Armée de l'air .....	<b>22</b>
Équiper les forces : la direction générale de l'armement .....	<b>24</b>
Soutenir la politique de défense : le secrétariat général pour l'administration .....	<b>26</b>
Diversité des métiers et des parcours .....	<b>27</b>
Devoir de mémoire .....	<b>29</b>
Action interministérielle .....	<b>30</b>
Repères .....	<b>31</b>
Glossaire .....	<b>32</b>





## Politique de défense de la France

La politique de défense de la France vise à assurer la sécurité des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'étranger. Pour atteindre cet objectif, la France s'est dotée d'une organisation efficace et de moyens financiers et humains adaptés à ses ambitions.

La politique de défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. Elle contribue à la lutte contre les autres menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale.

Elle pourvoit au respect des alliances, des traités et des accords internationaux et participe, dans le cadre des traités européens en vigueur, à la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

## Institutions politiques et défense

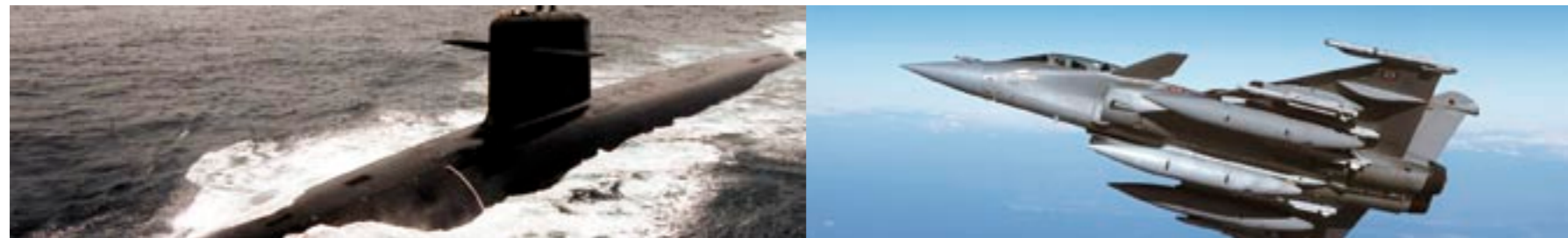
- Le président de la République est le chef des armées (art. 15 de la Constitution). Garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités (art. 5), il est le seul à pouvoir donner l'ordre d'engagement des forces nucléaires. Il définit les orientations et arrête les décisions en matière de défense au sein des conseils et des comités placés sous sa présidence, et il nomme aux emplois civils et militaires de l'État.
- Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Pour cela, il dispose de l'administration et de la force armée (art. 20). Le Premier ministre est responsable de la défense nationale (art. 21).

Il assure l'application des mesures décidées lors des conseils et comités présidés par le président de la République ; il dispose pour cela du Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) et du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de défense incombant à son ministère ; il est assisté pour cela par un haut fonctionnaire de défense.

- Le ministre de la Défense et des Anciens combattants prépare et met en œuvre la politique de défense conformément aux directives données par le Premier ministre. Il est assisté par trois grands subordonnés : le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration.

- Le Parlement vote le budget dédié à la mission défense et en contrôle l'exécution, ainsi que la loi de programmation militaire, pluriannuelle. Il est informé de la décision du Gouvernement de faire intervenir les forces armées à l'étranger et des objectifs poursuivis. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement. Les commissions chargées des questions de défense à l'Assemblée nationale et au Sénat préparent et informent les parlementaires sur les questions de défense, préparent les débats législatifs en séance publique et contrôlent le Gouvernement.





## Cinq fonctions stratégiques

### • CONNAÎTRE ET ANTICIPER

Dans un monde caractérisé par l'incertitude et l'instabilité, la connaissance constitue la première ligne de défense. Elle garantit l'autonomie de décision, permet à la France de conserver l'initiative stratégique et offre aux décideurs politiques et aux chefs militaires des éléments de prévision et d'éclairage pour passer à l'action.

Ainsi, le renseignement dans toutes ses dimensions, y compris spatiale, et la prospective acquièrent une importance majeure. Dans cette optique, le Conseil national du renseignement (CNR) a été créé afin de définir les orientations stratégiques et les priorités en matière de renseignement et de coordonner l'ensemble des services de renseignement: Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), Direction du renseignement militaire (DRM).

### • PRÉVENIR

Dans le cadre de la prévention des conflits, la France recentre ses moyens prépositionnés sur un axe stratégique prioritaire, allant de la Méditerranée jusqu'à l'Asie, en passant par la région du Golfe et l'océan Indien.

Parallèlement, la France conserve une capacité de prévention et d'action sur les façades occidentale et orientale du continent africain, ainsi que dans la bande sahélienne, notamment pour lutter contre les trafics ou les actes de terrorisme.

### • DISSUADER

La dissuasion nucléaire, fondement essentiel de la stratégie nationale, est la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France. Elle a pour fonction d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays.

La dissuasion française est assurée par la marine nationale et l'armée de l'air. Décidée à lutter contre la prolifération nucléaire, la France a pris et continuera de prendre des initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire (signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [TNP] en 1968).

### • PROTÉGER

La protection de la population et du territoire français est au cœur de la stratégie. L'apparition de nouvelles vulnérabilités les expose directement.

La coordination entre les dispositifs civil et militaire est l'un des principes fondamentaux de cette nouvelle stratégie.

### • INTERVENIR

La capacité d'intervention de la France lui permet de garantir ses intérêts stratégiques et d'assumer ses responsabilités internationales.

La stratégie d'intervention de la France s'inscrit dans un cadre interarmées et fréquemment multinational (Nations unies, Union européenne ou Alliance atlantique).

### POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/livre-blanc/fonctions-strategiques](http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/livre-blanc/fonctions-strategiques)

## Défense française dans l'Union européenne et dans l'Alliance atlantique

Ces deux organisations constituent les deux piliers de la politique de sécurité et de défense de la France; deux outils complémentaires de réponse aux crises qui menacent la stabilité mondiale et la sécurité des citoyens européens. La France est respectueuse, dans ses engagements internationaux, de la Charte des Nations unies qui demeure la référence fondamentale du droit international concernant l'usage de la force armée.

Dans le cadre de sa stratégie de sécurité, l'Union européenne a développé la Politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC), qui s'est à ce jour notamment matérialisée par le déploiement de sept opérations militaires et de 17 missions civiles dans le voisinage européen (Caucase, Balkans), en Afrique, au Proche-Orient et en Asie. Ces opérations, associées à des missions humanitaires et d'évacuation, de conseil et d'assistance, de gestion des crises ainsi que de maintien et de rétablissement de la paix, ont amené l'UE à acquérir un statut d'acteur incontournable en matière de sécurité.

Lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2008, la France a réaffirmé l'ambition et le dynamisme de la politique de sécurité et de défense commune, en incitant les Européens à doter l'UE de capacités militaires modernes et en renforçant notamment l'information et le développement d'un renseignement spatial européen. Elle a également souhaité mettre l'accent sur la nécessité d'une coopération efficace entre l'UE et l'Otan, qui ont 21 membres en commun.

Depuis la création, en 1949, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), la France a, en toutes circonstances, pleinement assumé les responsabilités que lui confère son triple statut de membre fondateur de l'Alliance, de puissance nucléaire et de membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (Onu). Elle a, en particulier, pris part à toutes les opérations menées par l'Otan au cours des quinze dernières années: la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR), la force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan ou encore l'opération protecteur unifié (OUP) en Libye. La France est aujourd'hui l'un des contributeurs essentiels de l'Otan, tant sur le plan budgétaire qu'en termes de forces engagées dans les opérations de l'Alliance.

C'est à l'occasion du sommet de Strasbourg-Kehl, en 2009, que la France a officialisé son plein retour dans la structure de commandement intégré de l'Otan, qu'elle avait quittée en 1966. Elle a contribué à l'élaboration du nouveau concept stratégique, adopté par les chefs d'État et de gouvernement, lors du sommet de l'Otan de novembre 2010 à Lisbonne.



Évacuation d'une ressortissante française en République de Côte-d'Ivoire, mars 2011

Ce concept tourne la page de l'après-guerre froide et pose les bases d'une alliance moderne plus efficace, partenaire de l'Union européenne et apte à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le général à la tête de l'*Allied Command Transformation* (ACT) – l'un des deux commandements stratégiques suprême de l'Otan – est un général français depuis 2009.

Signés en novembre 2010 entre la France et la Grande-Bretagne, deux traités de coopération bilatérale ont vocation à renforcer les capacités de sécurité et de défense des deux États tout en contribuant au développement de la PSDC.

# Présence militaire française à l'étranger

## L'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

Au 1<sup>er</sup> février 2012, un peu plus de 7 000 militaires sont engagés dans une vingtaine d'opérations extérieures (Opex), menées à titre national ou international. La France est aujourd'hui très impliquée dans les opérations de gestion de crise. Plus de 80 % des effectifs français déployés en opération le sont dans un cadre multilatéral ou en soutien d'une opération multinationale.

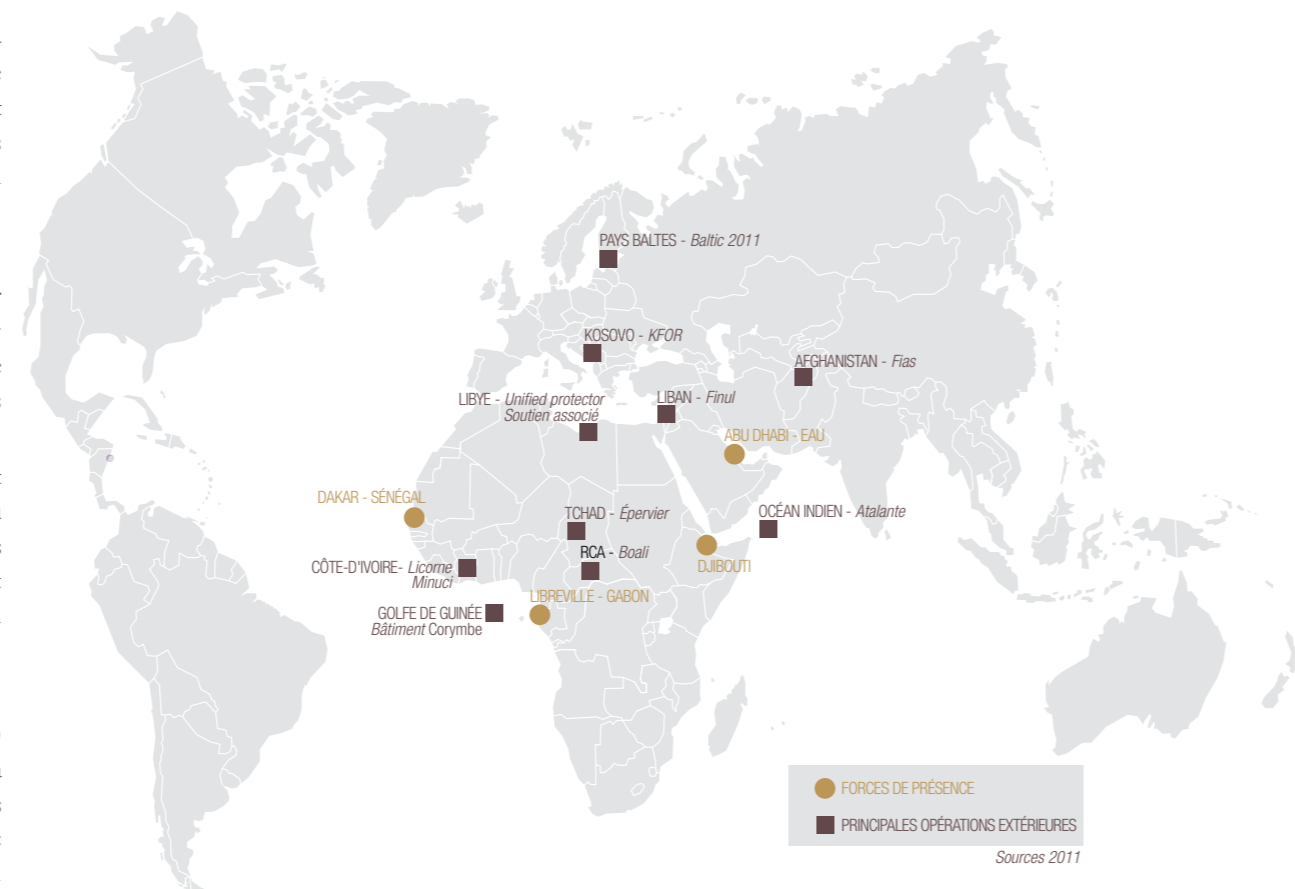
### Opérations nationales

1- La force Licorne est déployée en Côte-d'Ivoire depuis septembre 2002. Elle a pour mission d'assurer la sécurité des ressortissants français en Côte-d'Ivoire et de soutenir la force de l'Onu en Côte-d'Ivoire (Onuci) créée en 2004. Ce fut le cas lors de la crise post-électorale en mars et avril 2011, où près de 5 000 ressortissants ont été accueillis par les forces françaises. La force Licorne compte actuellement environ 450 hommes.

2- La France conduit l'opération Épervier au Tchad afin de contribuer au rétablissement de la paix et au maintien de l'intégrité territoriale du pays. Les Éléments français au Tchad (EFT) de la force Épervier garantissent la sécurité des ressortissants français résidant au Tchad, apportent un soutien logistique aux forces armées tchadiennes et une aide médicale à la population locale. Le dispositif Épervier compte aujourd'hui un peu plus de 900 militaires.

### Opérations dans le cadre de l'Onu

Depuis 1978, la France participe à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) qui s'appuie sur plusieurs résolutions de l'Onu afin d'aider le gouvernement libanais à assurer sa souveraineté et de soutenir les forces armées libanaises dans la sécurisation des zones frontalières. La France est un des principaux pays contributeurs en troupes avec un peu moins de 1 000 militaires. L'opération Daman est le nom de la participation française à la Finul.



Sources 2011

### Opérations dans le cadre de l'Otan

1- La France a été engagée, dès octobre 2001, dans les opérations conduites en Afghanistan dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom* aux côtés des États-Unis. En 2003, l'engagement a basculé sous commandement de l'Otan avec la constitution de la Force internationale d'assistance à la sécurité (Fias). La présence de la coalition en Afghanistan vise à soutenir la montée en puissance des forces de sécurité afghanes pour qu'elles soient en mesure d'assurer elles-mêmes la sécurité du pays.

Fin 2011, le dispositif français comptait environ 3 600 hommes opérant à la fois sur le territoire afghan, depuis le Tadjikistan et depuis l'océan Indien. Ces hommes sont particulièrement engagés dans les missions de formation de l'armée afghane, dans l'accompagnement de sa montée en puissance avec des conseillers, et dans les missions de sécurisation en Kapisa et en Surobi.

Un plan de transition a été adopté par les forces de la coalition et par les Afghans en 2010 et mis en œuvre à partir de 2011. Ce plan vise à transférer progressivement aux autorités afghanes la pleine responsabilité de leur souveraineté dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement.

2- La KFOR est déployée au Kosovo depuis 1999, dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Onu. Elle participe au maintien d'un environnement sûr et sécurisé afin de permettre le développement de l'ensemble des structures du Kosovo. Elle assiste aussi l'action des organisations internationales au Kosovo pour maintenir la stabilité et la paix. Sur plus de 5 000 hommes de 29 nations que compte la KFOR, la France contribue à hauteur d'environ 300 hommes.

### Opérations dans le cadre de l'Union européenne

Lancée en décembre 2008 par l'Union européenne, l'opération Atalante assure la sécurité des navires en transit dans le golfe d'Aden et participe à la coordination de tous les moyens militaires engagés dans la zone. La France participe à l'opération Atalante avec le déploiement permanent d'une frégate et la participation ponctuelle d'un avion de patrouille maritime. La France assure également un soutien logistique à l'opération avec son dispositif prépositionné à Djibouti.

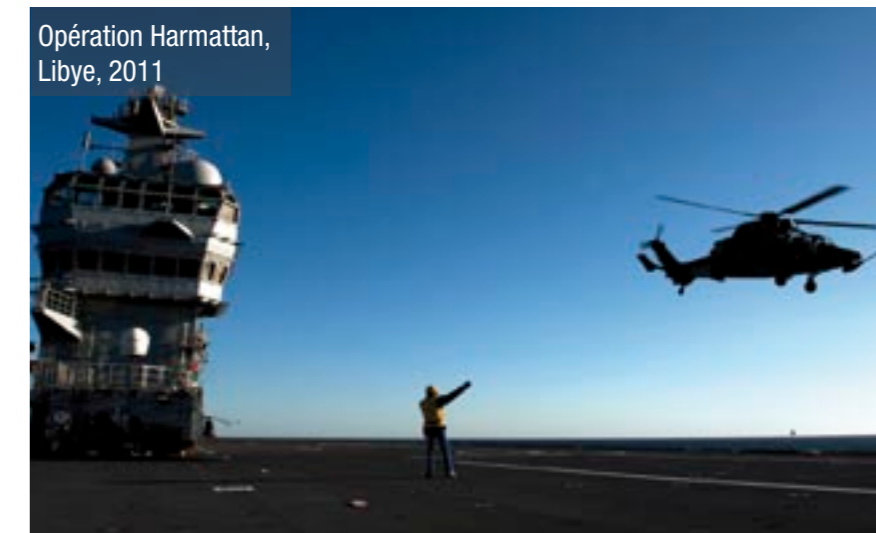
## LES FORCES PRÉPOSITIONNÉES

Les forces de souveraineté outre-mer sont stationnées dans les Départements et collectivités d'outre-mer (DOM-COM) sur cinq implantations : zone Sud de l'océan Indien, Guyane, Antilles, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie. Dans leur zone de responsabilité, ces forces ont pour missions d'assurer la préservation des intérêts de la France, d'être en mesure de conduire ou de participer à une opération militaire en cas de crise, de mener des opérations de secours d'urgence et de mettre en œuvre des actions de coopération régionale.

Les forces de présence à l'étranger comprennent les forces militaires stationnées à Djibouti (FFDJ), au Gabon (FFG), aux Émirats Arabes Unis (FFEAU) et au Sénégal (EFS). Elles permettent notamment de participer en Afrique, à travers les actions de coopération, à la mise en place de forces africaines autonomes, de remplir les engagements de la France vis-à-vis des États hôtes, mais également, dans les cadres européen et onusien, de contribuer à la prévention des crises et d'assurer la protection et l'évacuation éventuelle des ressortissants français établis dans les pays de chaque zone.

## LA COOPÉRATION MILITAIRE

Les forces armées sont impliquées dans le domaine de la coopération militaire, menée en partie par la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du ministère des Affaires étrangères et européennes. La DCSD œuvre en parfaite complémentarité avec le ministère de la Défense pour assurer la formation, le conseil, l'expertise et l'aide directe dans différents pays d'Afrique et d'Asie.



Opération Harmattan, Libye, 2011

## POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/livre-blanc/fonctions-strategiques](http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/enjeux2/politique-de-defense/livre-blanc/fonctions-strategiques)

## POUR EN SAVOIR +

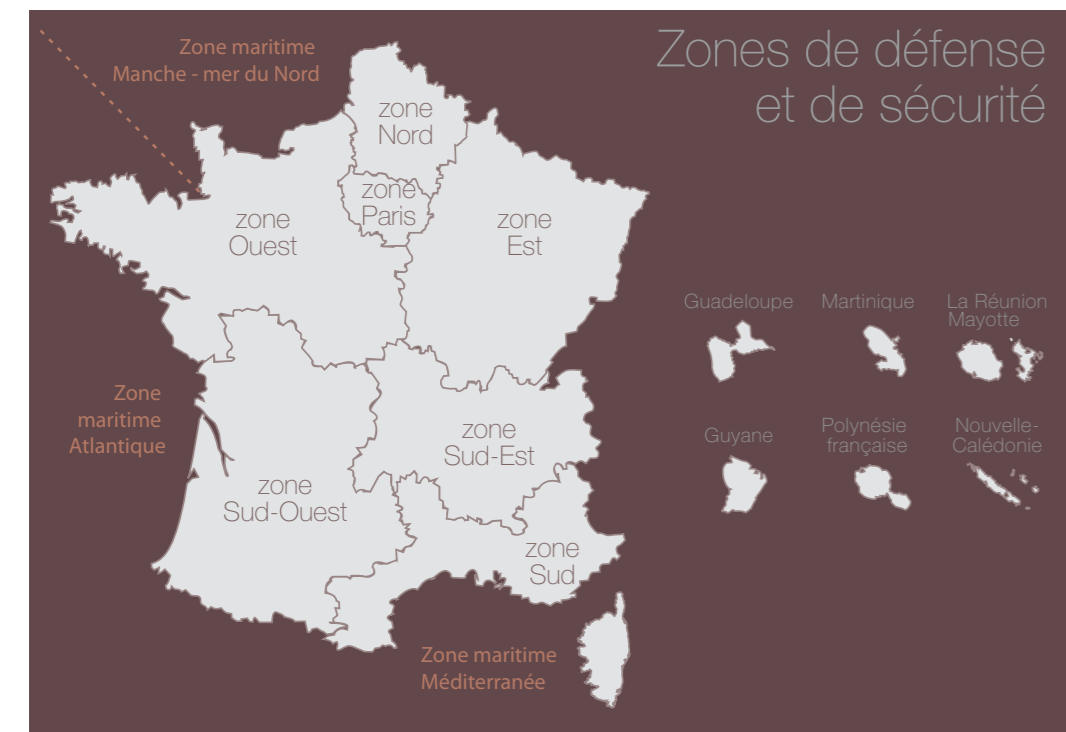
[www.defense.gouv.fr/operations](http://www.defense.gouv.fr/operations)  
[www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/defense-et-securite](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/defense-et-securite)



# Engagement sur le territoire national

En cohérence avec les zones de défense et de sécurité et les zones maritimes (cf. carte ci-dessous), l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) comme la sauvegarde maritime, sous l'autorité du Chef d'état-major des armées (CEMA), contribuent directement à la protection du territoire en organisant la participation des armées aux missions de défense civile, conduites sous la responsabilité du préfet et du préfet maritime. Ces missions comprennent :

- des missions de sécurité générale;
  - des missions de sécurité et de protection, notamment à l'occasion d'événements de portée internationale (sommets de type G8 et G20, conférences ou visites de chefs d'État).
- Par ailleurs, l'OTIAD a pour mission de préparer et mettre en œuvre, sur décision du Gouvernement, tout ou partie des mesures de défense opérationnelle du territoire.



## LA GENDARMERIE NATIONALE

Depuis 2009, la loi<sup>1</sup> rattache la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur, désormais responsable de son organisation, de sa gestion, de sa mise en condition d'emploi et de son infrastructure – tout en réaffirmant le statut militaire de son personnel. Les liens avec le ministère de la Défense restent étroits et permanents, notamment sur le plan opérationnel, que ce soit sur les théâtres d'opération extérieure

<sup>1</sup> Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale.

(formation auprès des forces armées afghanes, missions de prévôté au sein de nos forces armées françaises...) ou sur le territoire national (opération Harpie en Guyane, Vigipirate...).

Par ailleurs, la gendarmerie nationale dispose de quelques unités spécifiques au sein du ministère : la gendarmerie maritime au profit du chef d'état-major de la marine nationale, la gendarmerie de l'armement placée pour emploi auprès du délégué général pour l'armement et la gendarmerie de l'air à disposition du chef d'état-major de l'armée de l'air.

## LES ARMÉES MOBILISÉES POUR LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DU TERRITOIRE

2 500 militaires sont mobilisés en permanence sur le territoire national, dont 1 700 qui participent chaque jour, en soutien des forces de police et de la gendarmerie, aux dispositifs interministériels Vigipirate et Vigimer. Plusieurs centaines de militaires sont engagées dans la lutte contre les trafics : orpaillage clandestin et immigration clandestine en Guyane au profit de la gendarmerie nationale, narcotrafics aux Antilles et en Méditerranée.

Plus de 300 militaires sont engagés durant la période estivale dans le plan Héphaïstos (surveillance et lutte contre les feux de forêt). Enfin, les forces armées interviennent régulièrement pour porter secours et assistance à la population, notamment lors de catastrophes naturelles. En juin 2010, jusqu'à 850 militaires ont été mobilisés pour porter assistance à la population après les inondations du Var et ont contribué à l'évacuation de 600 personnes.

### POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/operations/france](http://www.defense.gouv.fr/operations/france) ;  
[www.defense.gouv.fr/gendarmerie](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie)

# Organisation des soutiens

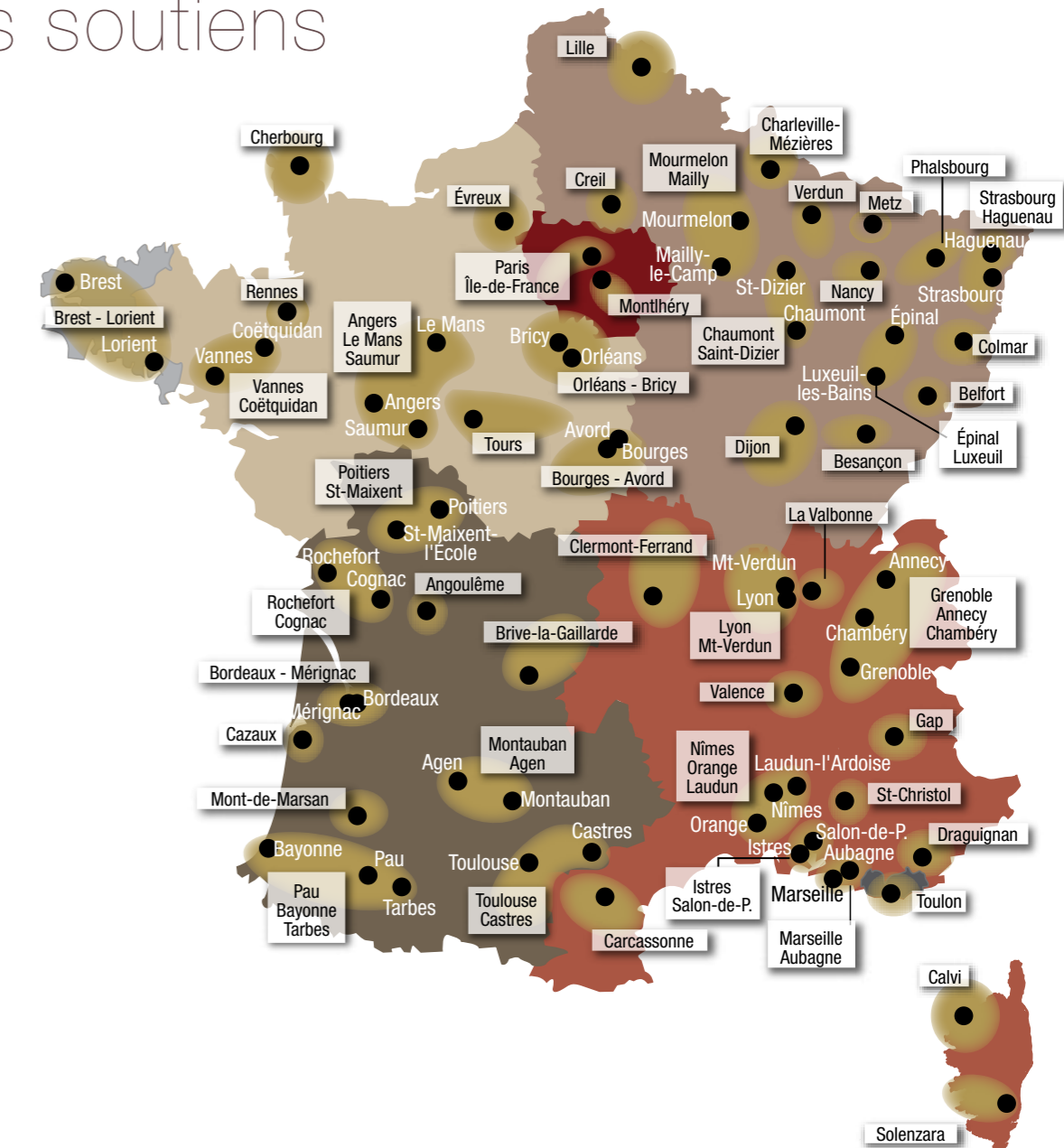
L'administration générale et les soutiens communs (solde, restauration, habillement, administration des ressources humaines et de la solde, systèmes d'information...) sont désormais mutualisés au service de l'opérationnel. Ainsi, l'ensemble des unités de la défense (régiment, base navale, base aérienne), mais aussi les formations et établissements du ministère (hors administration centrale), sont regroupés dans des espaces géographiques appelés Bases de défense (BdD), qui leur assurent un soutien collectif.

Le nouveau dispositif, déployé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, comporte 60 BdD (51 en métropole et 9 outre-mer et à l'étranger).

ZONES DE SOUTIEN	
● EMSD* RENNES 8 BDD	● EMSD BORDEAUX 10 BDD
● EMSD PARIS 2 BDD	● EMSD LYON 14 BDD
● EMSD METZ 15 BDD	● BREST-LORIENT
	● TOULON

● Bases de défense (BdD)

\* État-major de soutien et de défense





# Grands subordonnés du ministre

## LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES



*Préparation et emploi des forces*

Le chef d'état-major des armées est responsable, sous l'autorité du président de la République et du Gouvernement, de l'emploi des forces, et assure le commandement des opérations militaires et des forces prépositionnées (forces de souveraineté dans les départements et collectivités d'outre-mer et forces de présence à l'étranger). Il est responsable, sous l'autorité du ministre de la Défense et des Anciens combattants, de l'organisation interarmées et de l'organisation générale des armées. Il est l'autorité de définition et d'arbitrage pour la conception et la pérennité des capacités militaires dans les domaines de l'organisation des forces, de leur soutien, de leur entraînement, de leur doctrine d'emploi et de leur équipement. Il a autorité sur les chefs d'état-major, mais aussi sur les directeurs et les chefs des organismes et services interarmées.

## LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL POUR L'ARMEMENT

*Équipement des forces*

Le délégué général pour l'armement assiste le ministre de la Défense et des Anciens combattants en matière de recherche, d'équipement des forces, de relations et de coopérations internationales en matière d'armement, de politique industrielle et d'intelligence économique. Il est responsable de la conduite des programmes d'armement destinés à fournir aux armées les systèmes d'armes indispensables à l'accomplissement de leurs missions.

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

*Soutien de la politique de défense*

Le secrétaire général pour l'administration assiste le ministre de la Défense et des Anciens combattants dans tous les domaines de l'administration générale du ministère, notamment en matière budgétaire, financière, juridique, patrimoniale, immobilière, sociale et de ressources humaines. Il est l'interlocuteur des autres ministères pour la conduite de l'ensemble des réformes d'organisation de l'État : stratégie ministérielle de réforme, mise en œuvre de la loi organique, conduite des politiques ministérielles et interministérielles.



## PRINCIPAUX ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTRE

*Le Contrôle général des armées (CGA) vérifie l'exacte application des décisions du ministre et des textes législatifs et réglementaires.*

*Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) est l'instance interarmées de concertation des militaires. Il permet aux militaires d'exprimer au ministre leur avis sur les questions à caractère général relatives à leur condition et leur statut.*

*La Délégation aux affaires stratégiques (DAS) est chargée d'analyser les développements de la situation nationale et internationale en lien avec la sécurité, d'anticiper les risques de crise, d'élaborer en liaison avec l'État-major des armées et la Direction générale de l'armement les positions françaises sur les dossiers intéressant la défense.*

*La Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) est un service de renseignement extérieur participant à la sécurité des intérêts et des ressortissants français à travers le monde.*

*La Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) a pour mission de proposer et de conduire la politique générale d'information et de communication du ministère de la Défense. Elle est notamment chargée de contribuer à une meilleure connaissance de la politique de défense de la France et au renforcement des liens entre la Nation et ses forces armées. Elle exerce la tutelle de l'ECPAD, centre de production audiovisuelle et d'archives de la Défense, au profit de la communication de défense.*



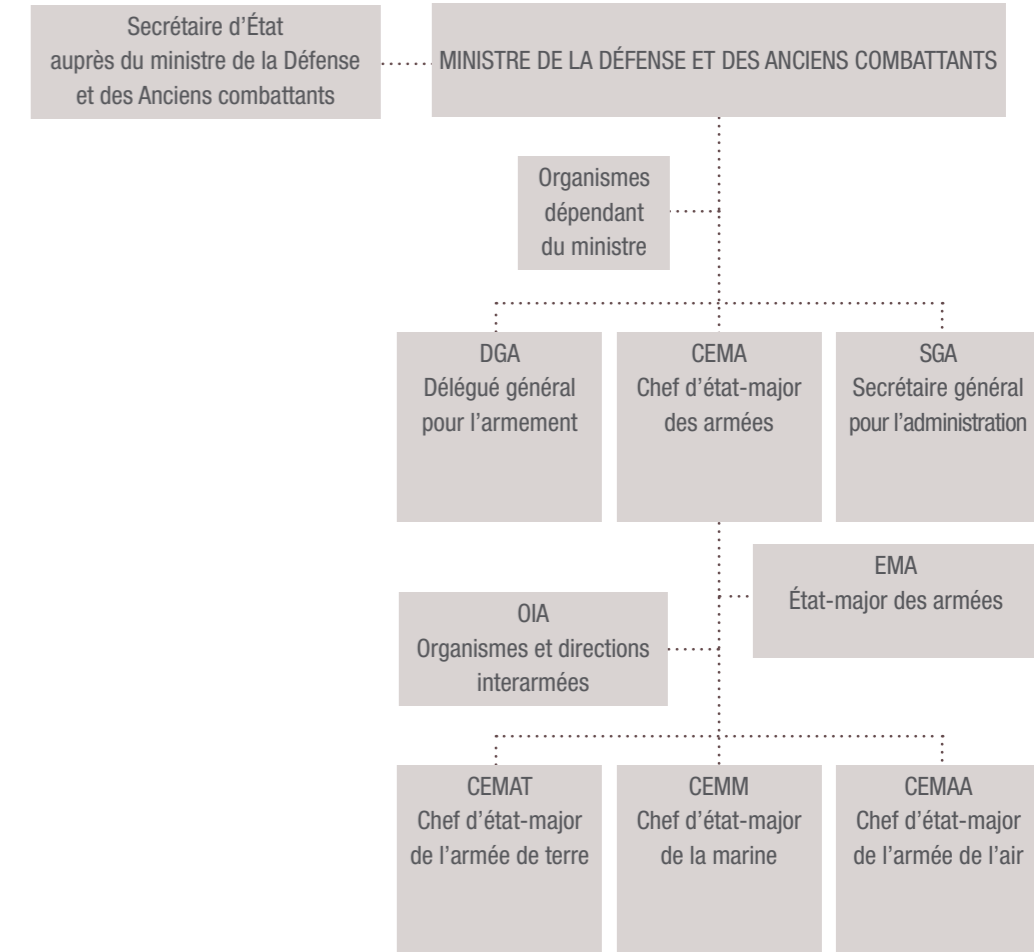
*La Direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC) définit une politique commune à l'ensemble des SIC de la défense, dans une démarche d'optimisation de l'activité et des moyens.*



*La Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) est le service de renseignement chargé de la protection du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles du ministère.*



*L'Inspection générale des armées (IGA) remplit des missions d'étude, d'information et d'inspection auprès des états-majors, de la DGA et de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) en matière de doctrine générale d'emploi et d'organisation.*



## POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/ema](http://www.defense.gouv.fr/ema)  
[www.defense.gouv.fr/dga](http://www.defense.gouv.fr/dga)  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

# Commandements, directions et services interarmées



Le CEMA est chargé de l'organisation générale des armées ainsi que des commandements, directions et organismes interarmées (OIA) qui, chacun dans leur domaine, permettent d'assurer la cohérence de l'outil de défense de la France, son engagement en opération et son adaptation continue dans la recherche et la formation militaire.

*Quelques exemples d'organismes interarmées (liste non exhaustive):*

## 1- LES OPÉRATIONS

*Le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO)* est l'instrument essentiel du CEMA pour l'exercice de ses responsabilités opérationnelles. Centre nerveux de la chaîne de commandement opérationnelle française, le CPCO regroupe les capacités de planification afin de préparer les choix politiques d'engagement des forces armées et de conduite des opérations au niveau stratégique.

*La Direction du renseignement militaire (DRM)* a pour mission de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire du CEMA, des

commandements opérationnels et organiques ainsi que ceux des autorités politiques.

*L'État-major interarmées de force et d'entraînement (EMIA-FE)* a désormais une double vocation : d'une part, c'est avant tout une entité opérationnelle, appelée à commander une force ; d'autre part, cet état-major constitue le référent national du niveau opératif.

*Le Commandement des opérations spéciales (COS)* planifie et conduit les opérations des forces spéciales.

*Le Commandement interarmées des hélicoptères (CIH)*, créé en 2009, optimise, coordonne et harmonise la mise en condition d'emploi des hélicoptères.

*Le Commandement interarmées de l'espace (CIE)* a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il élabore et met en œuvre la politique spatiale militaire pour le CEMA.

## 2- LE SOUTIEN

*Le Commandement interarmées du soutien (COMIAS)*, dans le cadre de la création de l'Organisation interarmées du soutien (OIAS), exerce une autorité directe sur les commandants de base de défense et les échelons de soutien intermédiaires.

*Le Centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS)* est aux ordres du COMIAS. Il pilote la chaîne interarmées du soutien par les bases de défense et ses différentes composantes (états-majors de soutien défense, commandement des bases de défense, groupements de soutien des bases de défense). Au terme de la transformation des armées, cette chaîne regroupera 25 000 civils et militaires.

*Le Service du commissariat des armées (SCA)* assure le soutien des armées dans les domaines administratifs, financiers et de la logistique du combattant et des forces. Il regroupe aujourd'hui environ 5 200 civils et militaires. Il en comptera près de 4 000 au terme de la réorganisation des armées.

*Le Service des essences des armées (SEA)* assure le soutien pétrolier des forces françaises, le cas échéant des forces multinationales ou alliées, en France ou en opération extérieure. Il assure les fonctions d'expertise et de contrôle technique pour les produits, les matériels pétroliers et les infrastructures pétrolières des forces françaises. À titre d'exemple, durant l'opération Harmattan, plus de 350 personnes du SEA, engagées en Libye en 2011, ont servi au titre du soutien apporté aux unités françaises durant cette opération, mais également aux aéronefs étrangers de la coalition.

*La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI)* est l'opérateur unique et majeur de télécommunications de la défense.

## 3- LA FORMATION

*La Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)* comprend deux organismes distincts d'enseignement supérieur de haut niveau : le Centre des hautes études militaires (CHEM) et l'École de guerre. Le CHEM est un centre de formation des officiers supérieurs et un outil de rayonnement. L'École de guerre prépare en un an les meilleurs officiers supérieurs des armées et de la gendarmerie nationale ainsi que ceux de 70 nations alliées et amies à devenir de futurs décideurs. Par ailleurs, la DEMS entretient des liens étroits avec l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

*Le Centre national des sports de la défense (CNSD)* regroupe l'École interarmées des sports (EIS) et le Commissariat aux sports militaires (CSM). Sa mission : former les cadres sportifs des armées et encadrer les sportifs de haut niveau de la défense (SHND), un des vecteurs privilégiés du rayonnement de l'institution auprès de la Nation, et notamment de la jeunesse.

## LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

*16 300 hommes et femmes – dont 6 000 civils – travaillent au sein du Service de santé des armées (SSA) en tant que médecins, pharmaciens, vétérinaires, infirmiers, aides-soignants, personnel administratif...*

*La mission prioritaire du SSA est le soutien médico-chirurgical des forces en tous lieux et en toutes circonstances. Ce soutien s'exerce avant, pendant et après l'engagement des forces, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opération. Deux principes fondamentaux guident l'action du service de santé en opération extérieure : amener au plus près des blessés les moyens médicaux et chirurgicaux de traitement et rapatrier au plus vite les blessés vers les hôpitaux militaires en France. Cela suppose la mise en œuvre d'une chaîne cohérente, qui doit garantir une prise en charge continue depuis la blessure jusqu'au rétablissement complet. Cette chaîne est organisée en quatre niveaux de prise en charge : le poste médical au sein des unités de combat, les antennes chirurgicales, l'Hôpital médico-chirurgical (HMC), les évacuations médicales vers les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) en France.*

*Le kit Morphée<sup>1</sup> permet d'évacuer jusqu'à douze blessés graves sur des vols de longue distance à partir des avions ravitailleurs C135-FR de*

*l'armée de l'air, conçus comme de véritables services de réanimation volants.*

*Pour mener à bien cette mission prioritaire, le SSA dispose de neuf HIA, de trois écoles de formation (Paris, Bron et Toulon), d'une Direction des approvisionnements en produits de santé, d'une Pharmacie centrale des armées, d'un Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA), d'un Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et d'un Service de protection radiologique des armées (SPRA).*

*Le parc hospitalier militaire participe également à l'offre publique de soins, puisque les HIA sont ouverts à tous les assurés sociaux.*

*Par ailleurs, le SSA apporte une contribution conséquente aux différents plans d'urgence gouvernementaux destinés à faire face aux risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique, d'origine accidentelle ou provoquée. Par exemple, la Pharmacie centrale des armées produit les comprimés d'iode distribués aux personnes résidant aux abords des centrales nucléaires. À la demande du ministère de la Santé, elle participe aussi à la constitution du stock national d'Osetamivir-PG, comprimés antiviraux distribués en cas de pandémie grippale.*

POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/ema](http://www.defense.gouv.fr/ema)

POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)

<sup>1</sup> - Modules de réanimation pour patient à haute élévation d'évacuation.





# Armée de terre

## EFFECTIFS EN 2012 (chiffres arrondis)

106 000 hommes et femmes, dont 10 000 civils.

## MOYENS PRINCIPAUX

En 2012, l'armée de terre dispose de 81 régiments de toutes spécialités qui arment notamment 254 chars Leclerc, 436 Véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI), 152 unités d'artillerie classiques, 42 hélicoptères de combat Tigre. Ces régiments sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais aussi dans des implantations permanentes outre-mer et à l'étranger.

## ÉQUIPEMENTS MAJEURS

Char Leclerc (char de combat), VBCI, Caesar (canon de 155 mm), Félin (équipement du combattant), postes de tir Milan (système d'armes antichars), Tigre, poste de tir Mistral (système d'armes sol-air), Drone de renseignement au contact (DRAC) et Système de drone tactique intérimaire (SDTI).

## CONTRAT OPÉRATIONNEL

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a assigné aux forces plusieurs contrats opérationnels orientant ainsi l'organisation, les ressources humaines et l'effort d'équipement. Le volume des forces terrestres projetables est de 30 000 hommes en six mois, sans renouvellement, avec en outre une capacité de réaction ou de renfort autonome de 5 000 hommes. Dans le même temps, l'armée de terre est en mesure de déployer jusqu'à 10 000 hommes en quelques jours pour participer à la protection du territoire national.

## MISSIONS

L'engagement opérationnel étant la priorité de l'armée de terre, la majorité de ses effectifs est consacrée aux forces opérationnelles terrestres (70 000 hommes). Elle est engagée dans toutes les fonctions stratégiques identifiées par le Livre blanc à l'exception de la dissuasion.

## Connaître et anticiper

Que ce soit du renseignement d'origine humaine (ROHUM) par le biais de ses forces spéciales, d'origine électromagnétique (ROEM) via les écoutes, ou d'origine image par le biais des radars et drones, l'armée de terre dispose de capacités de renseignement performantes pour préparer et conduire efficacement l'engagement des unités au sol.

## Prévenir

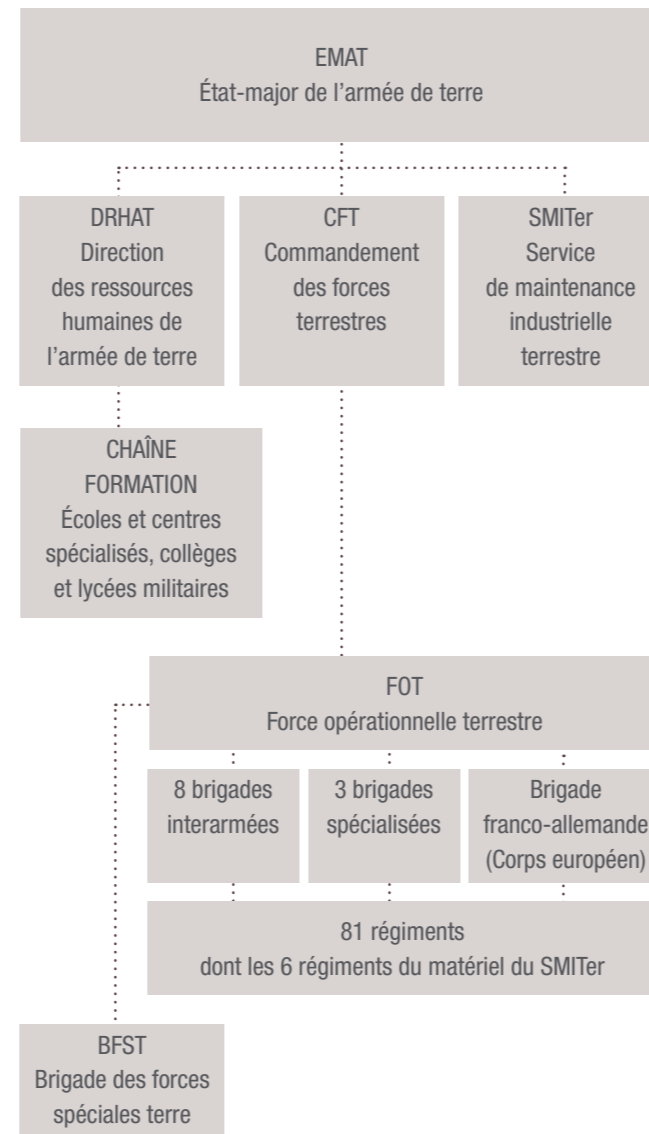
La présence des forces terrestres dans les DOM-COM au titre des forces de souveraineté, et hors du territoire national au titre des forces de présence, avec une capacité régionale de projection en cas de crise, participe au dispositif de prévention des crises et à la défense des intérêts français dans le monde.

## Protéger

La protection des citoyens français sur le territoire national est une priorité des forces terrestres. Évacuation, ravitaillement et hébergement de fortune en cas de catastrophe naturelle (tempête, inondation...), appui à la circulation en cas de conditions météorologiques difficiles, recherche de personnes disparues... l'armée de terre vient renforcer dans l'urgence l'action des services publics.

## Intervenir

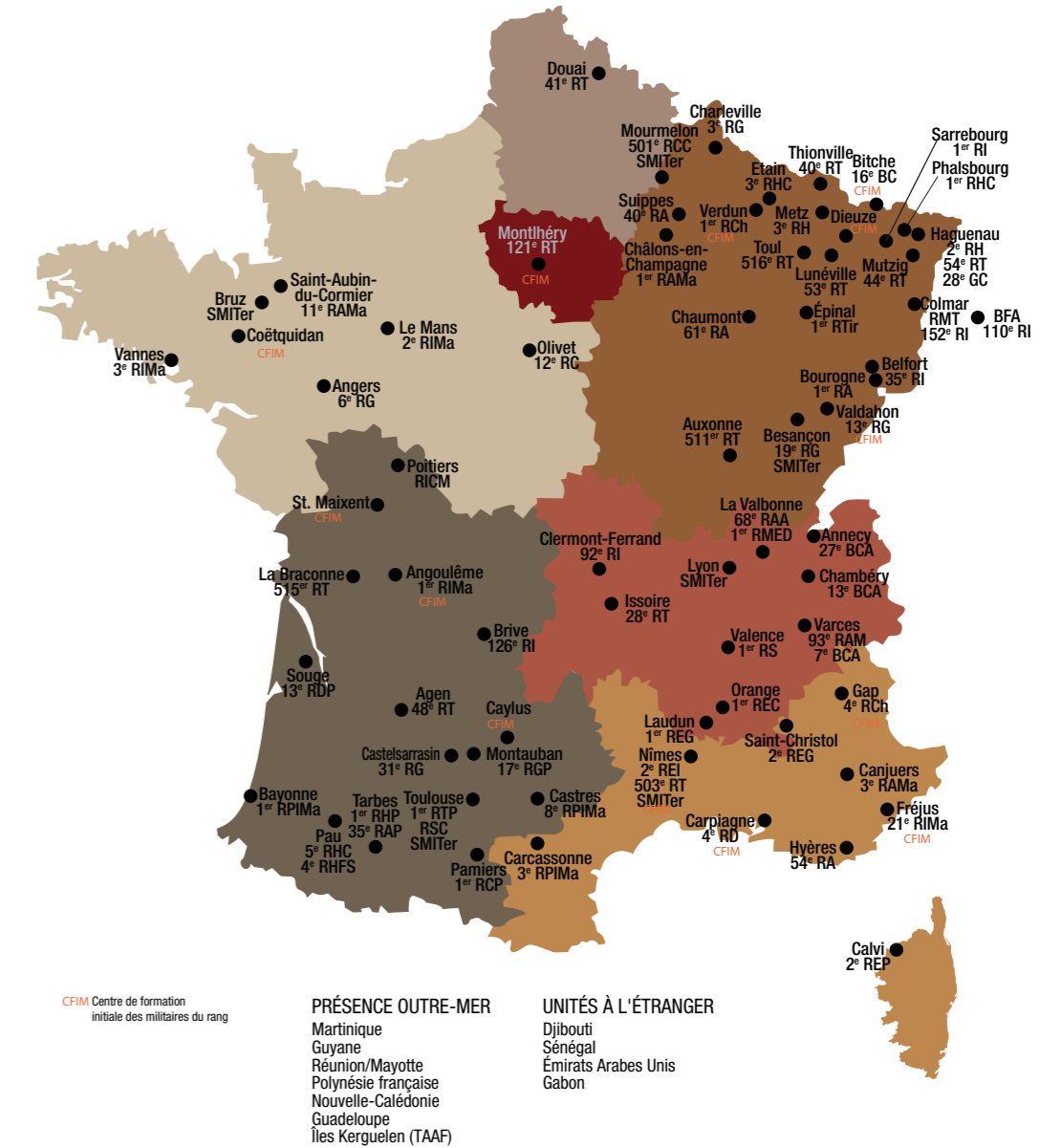
Dans le cadre de son contrat opérationnel, les forces terrestres étaient engagées sur l'année 2010 dans diverses opérations extérieures, représentant ainsi un effectif total d'environ 30 000 hommes.



POUR EN SAVOIR +  
[www.defense.gouv.fr/terre](http://www.defense.gouv.fr/terre)

## ORGANISATION :

les unités de l'armée de terre en 2012





# Marine nationale

## EFFECTIFS EN 2012 (chiffres arrondis)

45 000 hommes et femmes, dont 7 000 civils.

## MOYENS PRINCIPAUX

La marine nationale dispose de plus de 160 bâtiments de surface, de 10 sous-marins, de 90 avions de chasse, de patrouille et de surveillance maritime, de 55 hélicoptères et de 17 unités de fusiliers marins et commandos. Ces unités sont basées dans les ports du territoire national (en métropole et outre-mer) et les implantations permanentes à l'étranger ainsi que dans les bases de l'aéronautique navale.

## ÉQUIPEMENTS MAJEURS

Porte-avions (PA) *Charles-De-Gaulle*, Bâtiment de projection et de commandement (BPC), Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE), Frégate multimissions (FREMM), Frégate de défense aérienne (FDA), Rafale Marine (avion de combat polyvalent), Caïman Marine (hélicoptère de combat aéromaritime), Atlantique 2 (avion de patrouille et de surveillance maritime), Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA).

## CONTRAT OPÉRATIONNEL

- Maintenir la permanence de la mission de dissuasion (SNLE) ;
- être en mesure de déployer le groupe aéronaval, c'est-à-dire le PA avec son groupe aérien complet, les frégates d'escorte et les sous-marins nucléaires d'accompagnement nécessaires ;
- garantir une capacité de réaction autonome déployable pour les opérations ponctuelles telles qu'une évacuation de ressortissants.

## MISSIONS

Avec ses 7 000 km de littoral et son territoire maritime de 11 millions de km<sup>2</sup> (2<sup>e</sup> rang mondial), la France est un pays riverain de tous les océans. La marine nationale a pour mission de maîtriser cet espace maritime, de préserver la paix en mer et de défendre les intérêts français.

La marine nationale est engagée dans chacune des cinq fonctions stratégiques définies par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

## Connaître et anticiper

La marine nationale recueille et exploite le renseignement d'intérêt maritime en mer et sur les rivages des océans, où se concentrent 80 % de l'activité humaine.

## Prévenir

La marine nationale assure la maîtrise des espaces aéromaritimes, la sécurisation des voies de communication et le contrôle de la navigation, dans la stratégie de prévention des crises et des atteintes aux intérêts de la France (trafics, immigration clandestine, piraterie...). Cette mission est assurée grâce aux bâtiments, avions et hélicoptères prépositionnés outre-mer ou à proximité des zones de crise.

## Dissuader

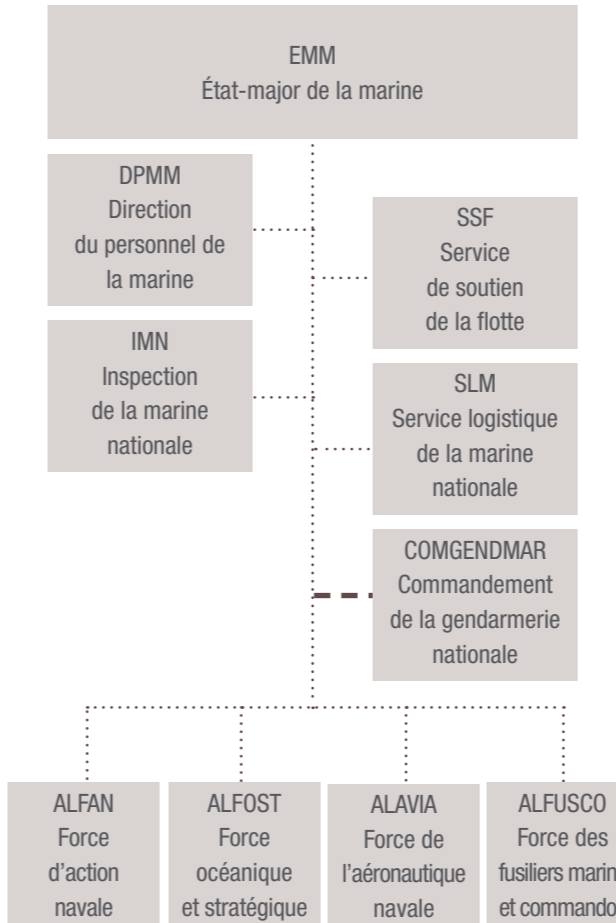
La marine nationale met en œuvre la composante océanique de la dissuasion avec les SNLE et participe, avec l'armée de l'air, à la composante aéroportée avec les Rafale Marine embarqués à bord du porte-avions.

## Protéger

La marine nationale assure la protection du commerce maritime intéressant la France et contribue au traitement des menaces en mer de nature militaire, écologique et économique ainsi qu'à l'assistance et au sauvetage en mer. Par ailleurs, elle surveille et contrôle les approches maritimes du territoire national, en métropole comme outre-mer, grâce à la chaîne des sémaphores.

## Intervenir

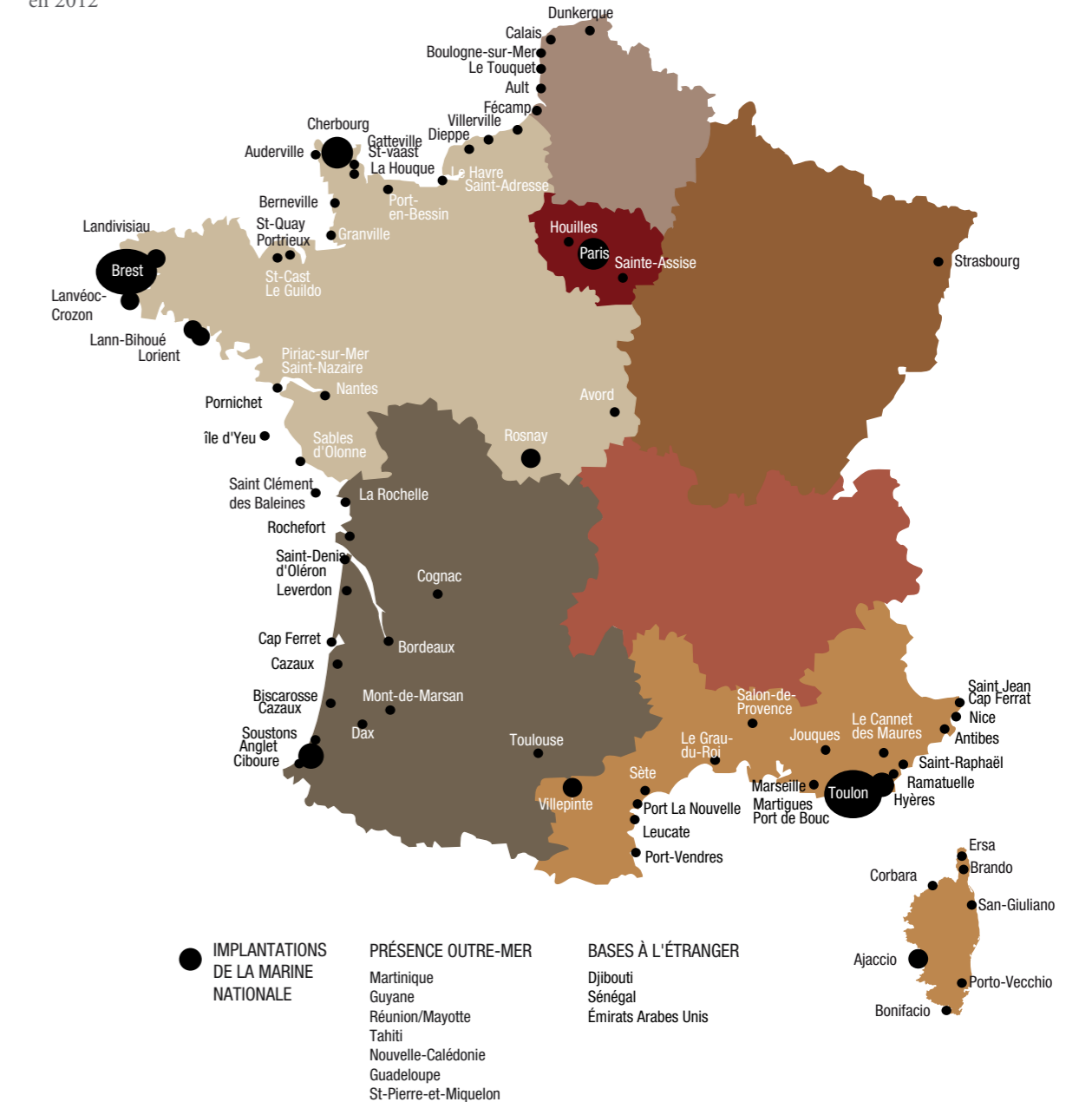
La marine nationale est en mesure de projeter des forces à plusieurs milliers de kilomètres en vue d'engager toutes sortes d'actions militaires: opérations de combat et de maintien de la paix, libération d'otages, évacuation de ressortissants, etc.



POUR EN SAVOIR +  
[www.defense.gouv.fr/marine](http://www.defense.gouv.fr/marine)

## ORGANISATION :

les implantations de la marine nationale en 2012





# Armée de l'air

## EFFECTIFS EN 2012 (chiffres arrondis)

53 600 hommes et femmes dont 5 700 civils.

## MOYENS PRINCIPAUX

L'armée de l'air dispose d'une flotte d'avions de chasse, d'avions de transport, d'hélicoptères, d'avions de soutien aux opérations (ravitaillement, détection, recueil de renseignement électromagnétique) et de quatre drones Harfang, stationnés sur des bases aériennes réparties sur l'ensemble du territoire français, mais aussi dans les implantations permanentes à l'étranger.

## ÉQUIPEMENTS MAJEURS

Rafale (avion de combat polyvalent), Mirage 2000 (avion de combat de défense aérienne, d'assaut conventionnel et nucléaire), Mirage F1 (avion de reconnaissance, d'assaut conventionnel), Transall C160, Hercules C130 et Casa CN 235 (avions de transport tactique), Fenec (hélicoptère de défense aérienne), Caracal et Cougar (hélicoptères de recherche et sauvetage au combat), C135-FR (avion de ravitaillement en vol), E3F (avion de détection et de contrôle aéroporté), Harfang (drone moyenne altitude longue endurance [MALE]), A310 et A340 (avions de transport stratégique).

## CONTRAT OPÉRATIONNEL

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a assigné aux forces plusieurs contrats opérationnels, orientant ainsi l'organisation, les ressources humaines et l'effort d'équipement. La capacité de projection de la composante aérienne est de l'ordre de 70 avions, et une force de 1 500 hommes peut être projetée à 7 000 km - 8 000 km en quelques jours.

De plus, un dispositif d'alerte opérationnelle permanent comprend une capacité d'intervention autonome de 10 avions de combat. À ce contrat se superposent la posture permanente de sûreté aérienne et la mission de dissuasion nucléaire.

## MISSIONS

L'armée de l'air est engagée dans chacune des cinq fonctions stratégiques.

### Connaître et anticiper

L'armée de l'air participe à la veille stratégique en évaluant en permanence la menace pesant sur l'espace aérien national, depuis le centre national des opérations aériennes de Lyon. Elle exerce également une surveillance de l'espace grâce au système Graves<sup>1</sup> et à ses radars Satam<sup>2</sup>. L'armée de l'air dispose également de capteurs adaptés à un large spectre de missions d'observation et de renseignement (pods de reconnaissance, avions de recueil électromagnétique, drones...).

### Prévenir

L'armée de l'air participe activement à la prévention des crises et des atteintes aux intérêts de la France (trafics, immigration clandestine, piraterie...) grâce aux avions de combat, de transport, de surveillance aérienne ainsi qu'aux hélicoptères prépositionnés, en permanence, sous toutes les latitudes.

### Dissuader

L'armée de l'air par ses forces aériennes stratégiques est depuis 1964 un acteur permanent de la dissuasion nucléaire, expression ultime de la stratégie générale de prévention de la France.

1- Grand réseau adapté à la veille spatiale.  
2- Systèmes d'acquisition et de trajectographie des avions et munitions.

Les systèmes d'armes C135-FR/Mirage 2000 N - Rafale/ASMP-A<sup>3</sup> offrent la capacité d'exécuter une frappe nucléaire adaptée dans des délais très courts à des milliers de kilomètres de la métropole, en respect strict des plans de frappe qui seraient ordonnés par le président de la République.

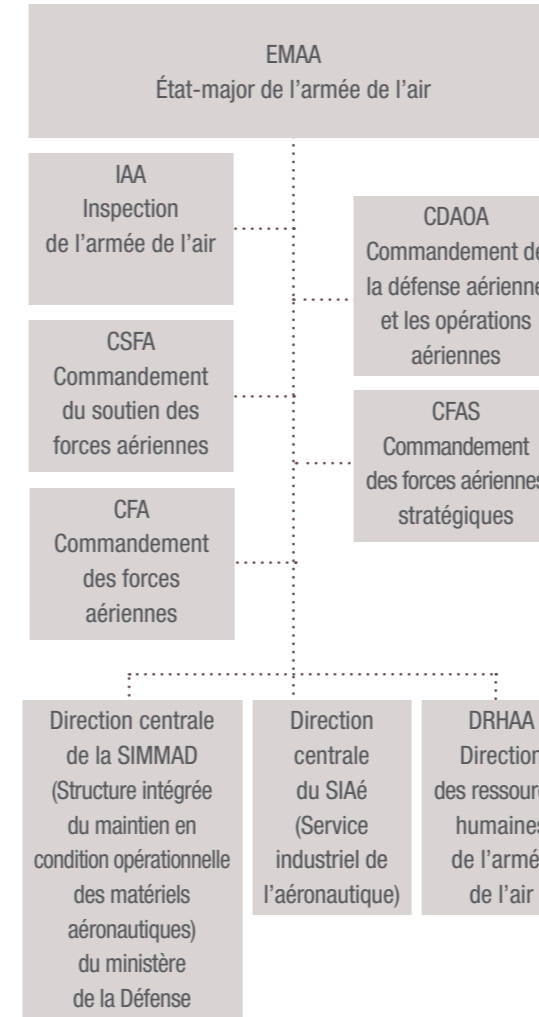
### Protéger

Responsable de la défense du territoire contre toute menace aérienne, l'armée de l'air met en œuvre un dispositif de défense aérienne modulaire, flexible et réactif qui s'inscrit dans un vaste dispositif interministériel de lutte contre le terrorisme. Un millier d'aviateurs veillent en permanence afin de détecter, identifier et si besoin assister en vol chacun des 15 000 aéronefs qui survolent chaque jour la France. De plus, l'armée de l'air, s'appuyant sur son réseau de bases aériennes, garantit la liberté d'action des autorités de l'État et la protection des installations essentielles pour notre pays. Sollicités lors de catastrophes naturelles ou industrielles afin de secourir les populations en difficulté, les aviateurs participent de plus à la mise en œuvre du plan Vigipirate et à la lutte contre les feux de forêt.

### Intervenir

L'armée de l'air dispose des moyens de projection de forces et de puissance, dans un cadre national ou international sur un large éventail d'opérations, qui s'étend de la crise humanitaire à la lutte contre le terrorisme en passant par l'application d'une zone d'exclusion aérienne et la conduite d'opérations aériennes. Les forces aériennes déployées hors de la métropole mobilisent actuellement près de 4 000 aviateurs – hommes et femmes.

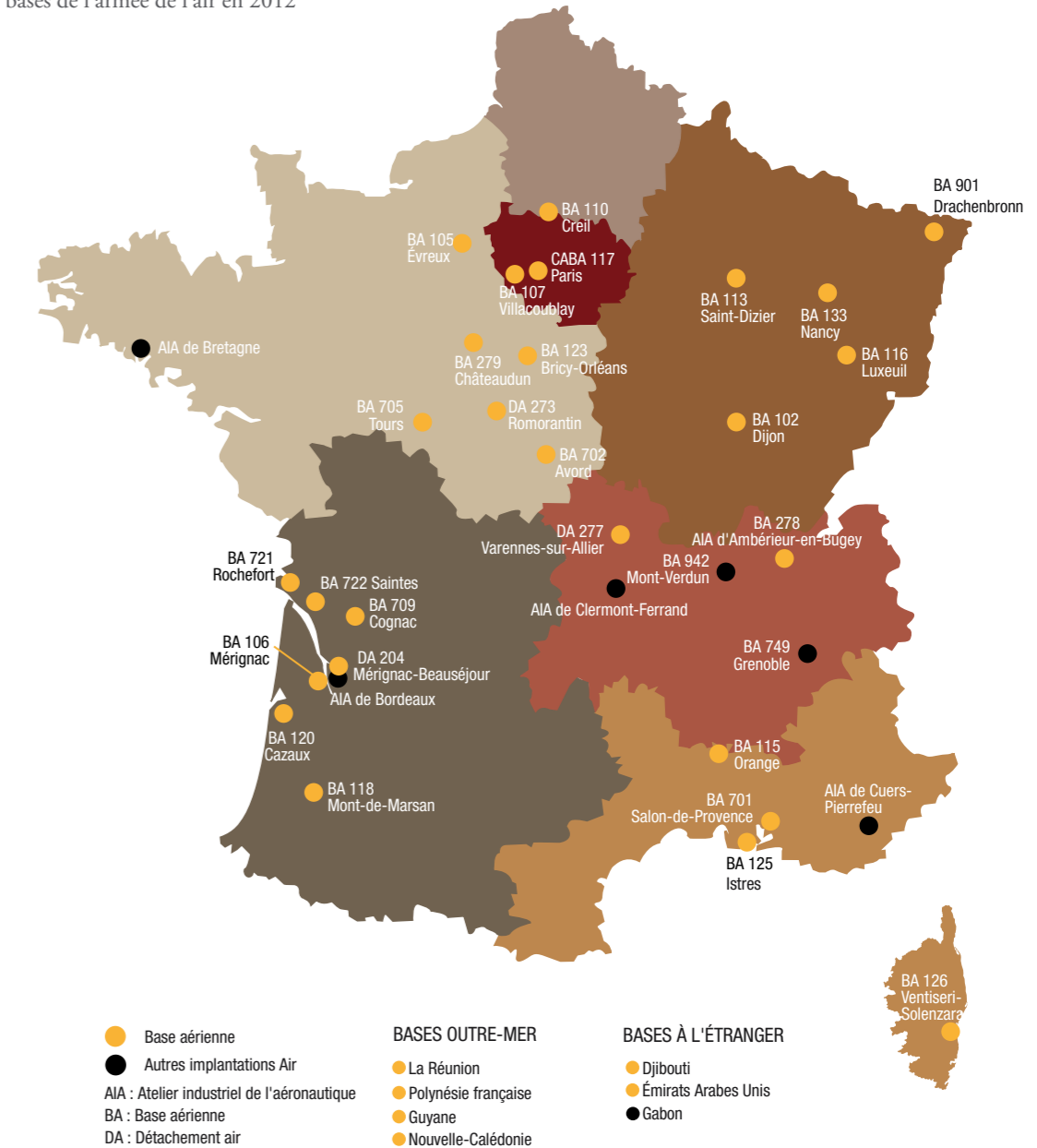
3- Air-sol moyenne portée - amélioré. Missile de croisière supersonique propulsé par un statoréacteur, unique dans sa catégorie, il suit des trajectoires très élaborées et non prédictibles.



POUR EN SAVOIR +  
[www.defense.gouv.fr/air](http://www.defense.gouv.fr/air)

## ORGANISATION :

les bases de l'armée de l'air en 2012





DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT

# Équiper les forces : la direction générale de l'armement

## EFFECTIFS

10 400 collaborateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont 80 % de personnel civil.

## MAÎTRE D'OUVRAGE DES PROGRAMMES D'ARMEMENT

La Direction générale de l'armement (DGA) est responsable de la conception, de l'acquisition et de l'évaluation des systèmes qui équipent les forces armées. Son action couvre toute la durée de vie de ces programmes.

## PREMIER INVESTISSEUR DE L'ÉTAT

La DGA conduit 80 programmes majeurs d'armement, qui représentent 10 milliards d'euros en moyenne de commandes annuelles à l'industrie. Elle s'appuie sur une expertise interne et des moyens techniques uniques en Europe. Les contrats passés par la DGA représentent ainsi plus de 60 % de l'activité de l'industrie française de l'armement. 25 % du budget d'équipement sont consacrés aux programmes d'armement en coopération européenne.

## RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DE L'AVENIR AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

La DGA imagine les futurs possibles, elle anticipe les menaces et les risques à long terme et prépare les capacités technologiques et industrielles, dans un cadre résolument européen et en étroite relation avec la communauté scientifique. Premier acteur de la recherche de défense en Europe, la DGA investit près de 700 millions d'euros dans des contrats de recherche notifiés chaque année à l'industrie, dont plus de 40 millions d'euros pour

des PME-PMI innovantes. Ces crédits représentent 35 % de l'effort européen de recherche et technologie de défense.

## SOUTIEN DES EXPORTATIONS

La DGA contribue activement au soutien des exportations, volet majeur de la politique industrielle, tant sur l'aspect contrôle pour le respect des engagements internationaux de la France, que sur l'aspect économique pour le développement des entreprises françaises. Les exportations d'armement représentent un tiers de l'activité des entreprises françaises du secteur de la défense et 5 milliards d'euros par an en moyenne de prises de commandes.

## QUELQUES EXEMPLES DE PROGRAMMES CONDUITS PAR LA DGA

Avion de combat Rafale, hélicoptère Tigre, missile balistique stratégique M51, FREMM, satellite optique Musis, soldat du futur Félin, sous-marin Barracuda...

## UNE ADMINISTRATION MODERNE, EFFICACE ET PIONNIÈRE

- Certification ISO 9001.
- Dématérialisation des marchés publics *via* le portail Ixarm.com.
- Partenariats public/privé et financements innovants.
- Démarche d'excellence environnementale: éco-conception des programmes d'armement, certification ISO 14001 de ses établissements.

## LA DGA EN QUELQUES CHIFFRES

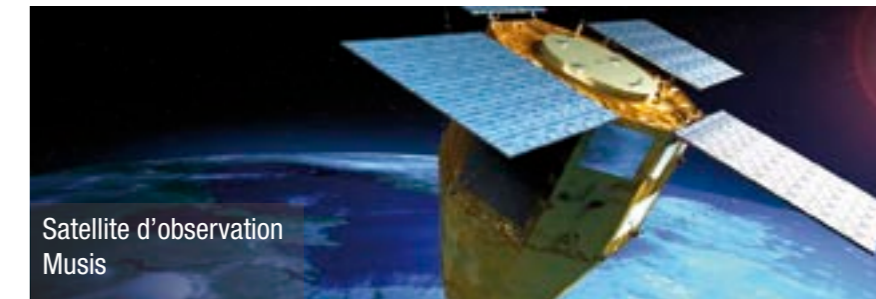
- 80 programmes majeurs d'armement en cours.
- 10 milliards d'euros en moyenne de commandes chaque année à l'industrie.
- Près de 700 millions d'euros de contrats de recherche notifiés chaque année à l'industrie, dont plus de 40 millions d'euros pour des PME-PMI innovantes.
- 5 milliards d'euros en moyenne annuelle de prises de commandes à l'exportation.
- Une présence internationale dans une vingtaine de pays, y compris auprès de l'Otan et de l'Union européenne.
- 6 millions d'heures d'expertise et d'essais réalisées chaque année au profit des programmes d'armement et de l'entraînement des forces.



Tir d'essai  
du missile Aster 30



Bâtiment de projection  
et de commandement



Satellite d'observation  
Muis



Drone de combat  
Neuron

POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/dga](http://www.defense.gouv.fr/dga)



## Soutenir la politique de défense : le secrétariat général pour l'administration



Le Secrétariat général pour l'administration (SGA) concourt à la réalisation de trois objectifs majeurs au profit des états-majors, directions et services du ministère de la Défense et des Anciens combattants.

Il assure tout d'abord une fonction de pilotage et de coordination des politiques transversales du ministère exercées par des directions fonctionnelles (ressources humaines, finances, immobilier, logement, juridique, patrimoine culturel et éducatif), et des missions dédiées (achats, partenariat public/privé, systèmes d'information).



Le SGA exerce aussi, dans ses domaines de compétence, une fonction de conseil et d'expertise au sein du ministère et une fonction d'interface avec les autres ministères.

Il offre ensuite des prestations de service dans le cadre des politiques définies, en matière d'infrastructure, d'action sociale, de gestion du personnel civil et de soutien de l'administration centrale, grâce à des directions ou à des services spécialisés (Direction du service national [DSN], Service d'infrastructure de la défense, par exemple).



Troisième grand subordonné du ministre aux côtés du chef d'état-major des armées et du délégué général pour l'armement, le secrétaire général pour l'administration est, enfin, responsable de la modernisation

de l'administration du ministère. À ce titre, il est l'un des principaux acteurs de la réforme à mener au sein du ministère, et il préside tous les mois le comité de modernisation du ministère – comité de pilotage de la réforme qui examine l'avancement des projets.

### UN MINISTÈRE ANCRÉ DANS LA SOCIÉTÉ ET TOURNÉ VERS LES JEUNES

La défense est l'un des premiers recruteurs de jeunes et l'un des premiers facteurs de mixité sociale. Chaque année, 20 000 recrutements ont lieu et plus de 4 000 stages sont offerts sur la banque des stages sur Internet.

Près de 800 000 jeunes par an participent à la Journée défense et citoyenneté (JDC), dont le contenu a été totalement revu et centré sur la mission fondamentale de sensibilisation des jeunes aux enjeux de défense, mais aussi d'information sur les devoirs et les responsabilités de tout citoyen. Cette journée contribue aussi au plan santé des jeunes qui doivent fournir un certificat médical récent lors de l'accueil en JDC. Elle est aussi l'occasion d'une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française. Ce dispositif permet aux jeunes en situation d'illettrisme et d'échec (80 000 chaque année)

d'accéder à une formation, voire à un emploi, grâce au dispositif « Défense deuxième chance ».

La DSN réfléchit actuellement à étendre encore son partenariat avec l'Éducation nationale et avec la Prévention pour la sécurité routière.

Dans le cadre du plan « Égalité des chances » du ministère de la Défense, les collèges et lycées militaires, ouverts aux enfants de ressortissants du ministère et de la fonction publique, sont accessibles depuis 2007 à des élèves méritants issus de milieux modestes.

### LA MÉMOIRE ET LE PATRIMOINE

Par ailleurs, à travers la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), le SGA a pour mission de mettre en place pour le ministère une politique de mémoire qui s'attache à conserver et à transmettre les patrimoines mémoriels des conflits contemporains. Cette volonté prend notamment forme à travers les cérémonies commémoratives, les actions culturelles et éducatives, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, l'entretien des hauts lieux de mémoire et l'animation d'une politique nouvelle de tourisme de mémoire.

POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

## Diversité des métiers et des parcours

Le personnel de la défense se compose de 228 700 militaires et de 67 700 civils (chiffres arrondis au 30 septembre 2011). Le personnel militaire d'active comprend 64 % de militaires sous contrat et de 36 % de militaires de carrière.

Le taux de féminisation des effectifs s'élève à environ 15 %.

### DEUX PRINCIPES INHÉRENTS À TOUTE ARMÉE PROFESSIONNELLE

- *L'impératif de jeunesse* impose un renouvellement permanent de la ressource, l'âge moyen global est ainsi de 32,5 ans. L'essentiel des recrutements initiaux prend la forme d'un contrat pour l'ensemble des militaires du rang et des sous-officiers, ainsi que pour 25 % des officiers ;

- *la structure pyramidale des emplois*, conséquence d'une organisation hiérarchisée, permet d'offrir des carrières différenciées. Ainsi, l'accès aux grades supérieurs n'est pas conditionné par l'ancienneté, mais par l'acquisition de compétences tout au long d'un parcours professionnel sélectif.

### UN PERSONNEL CIVIL BIEN INTÉGRÉ

*La gestion des ressources humaines civiles* s'inscrit dans le cadre général de la fonction publique de l'État. Elle évolue conformément au pacte « service public 2012 » défini par le président de la République et aux orientations du Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique. Le personnel civil de la défense, féminisé à 38,4 %, est composé de fonctionnaires (54 %), de contractuels (13 %) et d'ouvriers de l'État (33 %).

*Le personnel civil de la défense* se consacre aux missions d'administration générale et de soutien commun. Il constitue, à ce titre, un rouage indispensable au bon fonctionnement du ministère et des armées. Si les civils ne sont pas soumis statutairement aux mêmes obligations que les militaires, leur bonne intégration dans les formations et groupements de soutien des bases de défense est fondamentale.

### UN STATUT POUR LES MILITAIRES

Le Statut général des militaires (SGM) est l'ensemble des règles de droit auxquelles sont soumis les militaires français. Ce statut permet de définir l'état militaire (organisation, sanction, recrutement, avancement) et précise notamment les droits et les

devoirs du militaire, tels que le régime particulier des libertés inhérent au personnel servant sous ce statut. Le SGM fixe également *cinq principes fondamentaux* que sont « l'esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, la discipline, la disponibilité, le loyalisme et la neutralité ».



## LE RECRUTEMENT

### *Servir en tant que militaire*

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants demeurera, en 2012, l'un des principaux recruteurs de l'État avec une prévision de 22 000 recrutements dont environ 21 000 militaires (et 1 200 civils).

Il doit former, fidéliser, en proposant notamment des parcours professionnels attractifs et valorisants, puis reconverter le personnel militaire (près de 26 000 militaires par an). Il offre tous les métiers nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à chacune des armées. Qu'il s'engage avec ou sans le baccalauréat (militaire du rang), entre bac et bac+2 (sous-officier) ou au-delà (officier), il est aujourd'hui toujours possible à un jeune, quel que soit son niveau d'études, d'obtenir un premier contrat militaire et de faire carrière par le biais de la formation et de la promotion interne. La défense continue de jouer un rôle d'intégrateur social au profit des jeunes les moins qualifiés. Chacun peut ainsi avoir accès à une formation et à un métier offrant des perspectives professionnelles valorisantes.

### *Servir en tant que civil*

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants dispose également d'un personnel civil : fonctionnaires, ouvriers de l'État et agents sous contrat (jeunes diplômés recrutés pour un à trois ans dans des domaines spécifiques, ou pour des métiers pour lesquels on ne trouve pas de ressource chez les fonctionnaires).

Les fonctionnaires sont répartis en trois catégories (A, B et C) qui correspondent au niveau de formation et à un certain type de responsabilités. Ils sont recrutés par concours comme pour tout emploi de la fonction publique. Toutefois, le recrutement peut également s'effectuer sans concours pour le personnel de catégorie C. L'affectation dans l'emploi se fait selon les besoins du ministère, mais aussi en fonction du classement des lauréats, de leurs compétences et de leurs vœux.

La politique ministérielle du recrutement du personnel civil vise à favoriser la reconversion des militaires, le recrutement de travailleurs handicapés et les recrutements à caractère social au profit de jeunes gens en difficulté, dans le cadre de l'égalité des chances. Le recrutement d'agents non titulaires, par sa souplesse et sa réactivité, constitue également un levier de gestion adapté pour répondre à des besoins techniques spécifiques.

## LA RÉSERVE

Partie intégrante de l'armée professionnelle, la réserve militaire est destinée à renforcer les capacités des forces armées, à entretenir l'esprit de défense et à contribuer au maintien du lien entre la Nation et ses forces armées.

### *La réserve militaire comprend deux composantes :*

- La réserve opérationnelle constitue une composante à part entière de l'armée professionnelle, tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs. Elle comprend des Français volontaires de 17 ans au moins qui signent un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) et des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant cinq ans à l'issue de leur service actif. *En 2010, le nombre de réservistes opérationnels s'élevait à plus de 32 400 hommes et femmes, et la période de réserve effectuée en moyenne était de 22 jours par an.*

La loi n° 2011-892 du 28 juillet 2011 instaure un nouveau dispositif de réserve de sécurité nationale, permettant la mobilisation rapide de la réserve opérationnelle en cas d'extrême nécessité afférente à un événement majeur sur tout ou partie du territoire national. Ce dispositif, intitulé Guépard réserve, est réparti territorialement au niveau des 11 brigades de l'armée de terre. Il est constitué d'unités élémentaires de réserve représentant, à terme, un volume global d'environ 800 réservistes. Il permet *une intervention en 48 heures* d'unités *ad hoc* pour une durée d'engagement approximative de huit jours.

- La réserve citoyenne accorde aux Français volontaires la qualité de « collaborateurs bénévoles du service public ». Ils agissent principalement dans le cadre du lien armées-Nation et, par leur participation active aux cérémonies commémoratives, sont des acteurs majeurs du devoir de mémoire.

*Le nombre de réservistes citoyens était d'environ 2 570 en 2010.*

## POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/portail-defense/emploi2/recrutement/recrutement](http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/emploi2/recrutement/recrutement)

[www.defense.gouv.fr/reserves](http://www.defense.gouv.fr/reserves)

# Devoir de mémoire

Dans un environnement mémoriel en constante évolution, la politique de mémoire menée par le ministère de la Défense et des Anciens combattants s'attache à conserver les patrimoines et à transmettre les valeurs issues des conflits contemporains, et à renforcer la cohésion sociale par la connaissance d'une histoire commune. Essentiellement mené par les services dépendant de la DMPA et ses opérateurs, ce travail s'appuie sur trois vecteurs, dans le cadre de « saisons mémorielles » globales.

## COMMÉMORATIONS ET APPUI AUX INSTITUTIONS DU MONDE COMBATTANT

La DMPA organise les neuf cérémonies nationales officielles, dont les thématiques et l'organisation ont connu depuis 2007 un profond renouvellement : délocalisation de la cérémonie du 8 Mai, prise en compte de la « nouvelle génération du feu », etc. Par ailleurs, elle organise ou participe à la mise en œuvre de cérémonies spécifiques.

Plus largement, par l'intermédiaire de la DMPA, relayée localement par les services de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), le ministère de la Défense soutient le monde combattant avec lequel il entretient un partenariat permanent, qu'il s'agisse de l'associer aux manifestations commémoratives ou

d'appuyer financièrement ses actions. Il cultive des relations privilégiées avec les sept fondations de mémoire, appelées, à terme, à prendre le relais des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre.

## ACTION ÉDUCATIVE ET COMMUNICATION

La mise en œuvre d'actions éducatives, vers les jeunes et le grand public, vise à mieux faire connaître les grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle et à développer l'esprit de défense et le lien armées-Nation. Elle se concrétise par une coopération active avec le ministère de l'Éducation nationale et par la création de supports médiatiques divers : création d'expositions et soutien à l'édition, réalisations de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) ou du Service historique de la défense (SHD), sites Internet<sup>1</sup>, formations dispensées aux enseignants.



## PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Ces actions concernent le patrimoine du ministère de la Défense sous ses formes les plus variées : 272 nécropoles nationales et huit hauts lieux de mémoire – où interviennent les services de l'ONAC-VG – musées, bibliothèques et archives<sup>2</sup>. Afin d'encourager l'essor du tourisme de mémoire, le ministère s'attache à nouer des partenariats avec d'autres administrations, des collectivités territoriales, le réseau national des équipements de mémoire et des États étrangers.

L'ECPAD conserve, restaure et valorise le patrimoine audiovisuel de la défense depuis 1915. Les collections représentent aujourd'hui près de cinq millions de clichés et 26 000 titres de films. Elles sont complétées par les productions des équipes actuelles de l'ECPAD projetées sur les théâtres. Ces « soldats de l'image » témoignent en temps réel de l'engagement de nos armées. Renommé dans le milieu de l'audiovisuel, l'ECPAD développe également une politique active de coproduction, notamment sur les sujets historiques ou militaires.

<sup>1</sup> - [www.defense.gouv.fr/memoire](http://www.defense.gouv.fr/memoire), [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr) et [www.defense.gouv.fr/educadef](http://www.defense.gouv.fr/educadef)

<sup>2</sup> - [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr) et [www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr](http://www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr)



# Action interministérielle



Le ministère de la Défense coopère de façon permanente avec d'autres ministères et contribue aux grandes politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement. De fait, *le nombre de militaires servant en dehors du ministère de la Défense est d'environ 15 800 militaires<sup>1</sup>* (chiffres arrondis).

## LA PARTICIPATION PERMANENTE AUX MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

*La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le Bataillon de marins pompiers de Marseille*

La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité du génie de l'armée de terre, mise pour emploi auprès du ministère de l'Intérieur (Préfecture de police de Paris). D'environ 8 300 hommes, la BSPP intervient dans Paris, ainsi que dans ses trois départements limitrophes (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Le Bataillon de marins pompiers de Marseille (BMPM) est une unité de la marine nationale d'environ 2 400 personnes, placée sous la direction du maire de Marseille.

*Les formations militaires de la sécurité civile*

Unités de l'armée de terre, de l'arme du génie, les Formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), sont

mises pour emploi auprès du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration. Les FORMISC se composent de trois Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), respectivement basées à Brignoles, à Corte et à Nogent-le-Rotrou. En alerte permanente, ces sapeurs sauveteurs hautement qualifiés interviennent sur les catastrophes naturelles ou technologiques, tant en France qu'à l'étranger.

*L'action de l'État en mer*

Le préfet maritime a autorité dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'État en mer : sauvegarde des personnes et des biens, prévention des pollutions, maintien de l'ordre public. Il dispose de l'ensemble des moyens intervenant en mer (marine nationale, douane, bénévoles de la SNSM...)

## LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX GRANDES POLITIQUES PUBLIQUES

*L'action en faveur de la formation et de la réinsertion professionnelle*

- Le Service militaire adapté

Dépendant du ministère de l'Intérieur, le Service militaire adapté (SMA) est un organisme militaire qui, en relation avec les divers organismes d'insertion professionnelle, vient en aide aux jeunes ultramarins en difficulté.

Le SMA dispose de sept unités outre-mer et d'un détachement en métropole, et comptant plus de 3 700 militaires et 80 civils placés hors budget défense.

- L'Établissement public d'insertion de la défense

L'Épide, également appelé dispositif « Défense deuxième chance », est placé sous la triple tutelle du ministère de la Défense et des Anciens combattants, du ministère de la Ville et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Ce dispositif a pour mission l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en grande difficulté. 20 centres Épide ont été créés depuis 2005 et 2 500 jeunes filles et garçons, volontaires, sont chaque année accueillis et formés.

*L'action en faveur du développement durable*

Le ministère répond à deux ambitions : préserver ses territoires et disposer d'infrastructures et d'équipements respectueux de l'environnement. Le ministère a signé des conventions avec les structures chargées de la défense de l'environnement, mène une politique de démantèlement de ses matériels de guerre et de mises aux normes des infrastructures et emprises territoriales, intègre les enjeux environnementaux dans la conception, l'emploi et la fin de vie de l'ensemble des équipements.

## POUR EN SAVOIR +

[www.bspp.fr](http://www.bspp.fr); [www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_l\\_interieur/defense\\_et\\_securite\\_civiles](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles); [www.le-sma.com/](http://www.le-sma.com/); [www.epide.fr](http://www.epide.fr)  
[www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/developpement-durable](http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/developpement-durable)

# Repères

## DES HOMMES ET DES FEMMES, AU SERVICE DE L'ÉTAT

En 2012, le ministère de la Défense et des Anciens combattants compte un peu moins de 296 500 personnes.

- Le personnel militaire comprend 15 % d'officiers, 45 % de sous-officiers et 37 % de militaires du rang. Il est composé de 64 % de militaires sous contrat et de 36 % de militaires de carrière. Le taux de féminisation des effectifs est d'environ 15 %.

- Le personnel civil, féminisé à 36 %, se compose de fonctionnaires (51,7 %), de contractuels (12,3 %) et d'ouvriers de l'État (36,0 %).

Le ministère de la Défense reste le premier recruteur de jeunes en France. Il offre chaque année des milliers d'emplois à des jeunes issus de toutes les classes sociales et de tous les niveaux de formation. En 2012, l'embauche de plus de 22 000 personnes (21 000 militaires et 1 200 civils) est prévue.

## UN BUDGET

La défense est le 3<sup>e</sup> poste budgétaire de la France, derrière l'enseignement scolaire et les engagements financiers de l'État.

39,37 milliards d'euros (avec pensions) sont consacrés à la défense en 2012, soit près de 10 % du budget de l'État.

## POUR EN SAVOIR +

[www.defense.gouv.fr/portail-defense/ministere/organisation/les-chiffres-cles-de-la-defense-2011](http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/ministere/organisation/les-chiffres-cles-de-la-defense-2011)

## L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

Premier acheteur et premier investisseur public de France, le ministère de la Défense et des Anciens combattants irrigue un ensemble de plusieurs milliers d'entreprises correspondant à un effectif de plus de deux millions de salariés. La défense représente plus des deux tiers des marchés publics de l'État et plus du quart de l'ensemble des marchés publics des collectivités publiques (État, hôpitaux, collectivités territoriales).

Le ministère suscite et accompagne l'innovation industrielle et technologique en finançant environ 10 % de toute la recherche et développement (R & D) en France, soit 3,5 milliards d'euros en 2012.

## L'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

Avec plus de 7 000 militaires engagés dans une vingtaine d'Opex, menées à titre national ou sous égide internationale, la France est aujourd'hui l'un des pays les plus impliqués dans les opérations de gestion de crise.

Près de 12 000 hommes sont prépositionnés, soit au sein des forces de souveraineté (Réunion/Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Guyane, Antilles, Saint-Pierre-et-Miquelon), soit au sein des forces de présence (océan Indien, océan Pacifique, Sénégal, Gabon, Djibouti, Émirats Arabes Unis). Ce prépositionnement est d'une importance majeure pour les intérêts stratégiques de la France.

Environ 2 500 militaires sont mobilisés en permanence sur le territoire national, dont 1 700 participent chaque jour, aux côtés des forces de police et de la gendarmerie, aux dispositifs interministériels Vigipirate et Vigimer.

# Glossaire

**B . . .** | BMPM ..... Bataillon de marins pompiers de Marseille  
 BPC ..... Bâtiment de projection et de commandement  
 BSPP ..... Brigade des sapeurs-pompiers de Paris

**C . . .** | CDSN ..... Conseil de défense et de sécurité nationale  
 CEDEAO ... Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest  
 CEMA ..... Chef d'état-major des armées  
 CEMAA ..... Chef d'état-major de l'armée de l'air  
 CEMAT ..... Chef d'état-major de l'armée de terre  
 CEMM ..... Chef d'état-major de la marine  
 CGA ..... Contrôle général des armées  
 CHEM ..... Centre des hautes études militaires  
 CIE ..... Commandement interarmées de l'espace  
 CIH ..... Commandement interarmées des hélicoptères  
 CNR ..... Conseil national du renseignement  
 CNSD ..... Centre national des sports de la défense  
 COMIAS ... Commandement interarmées du soutien  
 COS ..... Commandement des opérations spéciales  
 CPCS ..... Centre de pilotage et de conduite du soutien  
 CSFM ..... Conseil supérieur de la fonction militaire  
 CSM ..... Commissariats aux sports militaires  
 CSNU ..... Conseil de sécurité des Nations unies  
 CTSA ..... Centre de transfusion sanguine des armées

**D . . .** | DAS ..... Délégation aux affaires stratégiques  
 DCRI ..... Direction centrale du renseignement intérieur  
 DCSD ..... Direction de la coopération de sécurité et de défense  
 DEMS ..... Direction de l'enseignement militaire supérieur  
 DGA ..... Direction générale de l'armement  
 DGSE ..... Direction générale de la sécurité extérieure  
 DGSIC ..... Direction générale des systèmes d'information et de communication  
 DICOD ..... Délégation à l'information et à la communication de la défense  
 DIRISI ..... Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense  
 DMPA ..... Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives  
 DPSD ..... Direction de la protection et de la sécurité de la défense  
 DRAC ..... Drone de renseignement au contact  
 DRM ..... Direction du renseignement militaire  
 DSN ..... Direction du service national

**E . . .** | ECPAD ..... Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense  
 EFT ..... Éléments français au Tchad  
 EIS ..... École interarmées de défense  
 EMIA-FE ... État-major interarmées de force et d'entraînement  
 EMSD ..... État-major soutien défense  
 ÉPIDE ..... Établissement public d'insertion de la défense

**E . . .** | ESR ..... Engagement à servir dans la réserve

**F . . .** | FDA ..... Frégate de défense aérienne  
 FIAS ..... Force internationale d'assistance à la sécurité  
 FINUL ..... Force intérimaire des Nations unies au Liban  
 FORMISC . Formation militaire de la sécurité civile  
 FREMM .... Frégate multimissions

**H . . .** | HIA ..... Hôpital d'instruction des armées  
 HMC ..... Hôpital médico-chirurgical

**I . . .** | IGA ..... Inspection générale des armées  
 INI ..... Institution nationale des Invalides  
 IRBA ..... Institut de recherche biomédicale des armées  
 IRSEM ..... Institut de recherche stratégique de l'École militaire

**J . . .** | JDC ..... Journée défense et citoyenneté

**K . . .** | KFOR ..... Force de maintien de la paix au Kosovo

**O . . .** | OIA ..... Organisme interarmées  
 OIAS ..... Organisation interarmées du soutien  
 ONAC-VG . Office national des anciens combattants et victimes de guerre  
 ONUCI ..... Force des Nations unies en Côte-d'Ivoire  
 OPEX ..... Opération extérieure  
 OTAN ..... Organisation du traité de l'Atlantique Nord  
 OTIAD ..... Organisation territoriale interarmées de défense

**P . . .** | PSDC ..... Politique européenne de sécurité et de défense commune

**R . . . . .** | RGPP ..... Révision générale des politiques publiques  
 ROEM ..... Renseignement d'origine électromagnétique  
 ROHUM ... Renseignement d'origine humaine

**S . . . . .** | SCA ..... Service du commissariat des armées  
 SDTI ..... Système de drone tactique intérimaire  
 SEA ..... Service des essences des armées  
 SGA ..... Secrétariat général pour l'administration  
 SGDSN ..... Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
 SGM ..... Statut général des militaires  
 SHD ..... Service historique de la défense  
 SHND ..... Sportifs de haut niveau de la défense  
 SMA ..... Service militaire adapté  
 SNA ..... Sous-marin nucléaire d'attaque  
 SNLE ..... Sous-marin nucléaire lanceur d'engins  
 SNSM ..... Société nationale de sauvetage en mer  
 SPRA ..... Service de protection radiologique des armées  
 SSA ..... Service de santé des armées

**T . . . . .** | TNP ..... Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

**U . . . . .** | UE ..... Union européenne

**V . . . . .** | VBCI ..... Véhicule blindé de combat d'infanterie



POUR EN SAVOIR +

*www.defense.gouv.fr*

Chef de projet : capitaine Julie Cros  
Directrice artistique : Marie Saby-Maiorano  
Secrétaire de rédaction : Isabelle Arnold  
Iconographes : Christophe Deyres, Carole Vennin  
Chef de fabrication : Thierry Lepsch



Crédits photos :

COUVERTURE (de gauche à droite) : ECPAD ; C. Amboise/Sirpa air ; F. Seurot/Marine nationale ; J.-R. Drahi/Sirpa terre ; Artefactory - 2<sup>e</sup> DE COUV (de gauche à droite) : G. Gesquière/Armée de terre ; J.-R. Drahi/Sirpa terre ; S. Dupont/ECPAD ; Armée de terre ; Y. Bisson/Marine nationale - 3<sup>e</sup> DE COUV (de gauche à droite) : Sirpa terre ; L. Rapuzzi/Marine nationale ; B. Biasutto/Dicod ; S. Lafargue/ECPAD ; Moschetti/DGA-com-Rea

INTÉRIEUR (de gauche à droite sauf mention contraire) : p.6: B. Biasutto/Dicod ; J.-B. Tabone/Sirpa terre - p.9 : J. Hary/Marine nationale ; Armée de l'air – p. 10 : Sirpa terre – p. 12 : J.-B. Tabone/Sirpa terre – p. 14 : Anma@Artefactory – p. 19 : J.-R. Drahi/Sirpa terre – p.21 (de haut en bas) : J.-B. Tabone/Sirpa terre ; J.-R. Drahi/Sirpa terre ; J.-B. Tabone/Sirpa terre - p.23 : A. Monot/Marine nationale ; Y. Bisson/Marine nationale ; J.-M. Casanova/Marine nationale – p.24 : Sirpa air ; F. Le Livec/FAPF ; O. Ravenel/Sirpa air – p.27 (de gauche à droite et de haut en bas) : DGA ; DGA ; B. Biger/Marine nationale ; Dassault aviation – p.28 : Sirpa terre ; J.-J. Chatard/Dicod ; DSN – p.29 (de gauche à droite et de haut en bas) : C. Fiard/Dicod ; S. Dupont/ECPAD ; STAT ; D. Viola/Dicod – p.31 : B. Biasutto/Dicod – p.32 (de haut en bas) : J. Pichot/BSPP ; J.-J. Chatard/Dicod ; C. Fiard/Dicod.



Impression Sipap-Oudin • mars 2012